

Dossier de surendettement

Par gazgaz, le 26/10/2013 à 21:31

Salut a tous aujourd'hui je vie dans un couchmar en faite jai un credit immobillier avec le credit fancier et jai eu un impayer de 7000e et jai eu 5500e de frai les huissier sont venu a la maisson et la jai fai un dossier de surendettement et mon di ke ce lundi je rai la reponse mai il mn di ke c dificile par ce qu le credit fancier a engage des grosse procédure alor svp c ya kelken ki peux maide merci

Par Phil34, le 27/10/2013 à 08:17

Si je puis vous être utile

Bonjour,

La réponse par la Commission de surendettement de la recevabilité de votre dossier n'est pas la convention d'un PLAN de votre créance qui veut que le Crédit Foncier se mette d'accord avec la dite-commission de la banque de France pour répartir votre dette sur la durée voire la réduire mais seulement que votre situation est prise en considération.

Mais si vous êtes convoqué par le Tribunal à une audience, il y a malheureusement plus de chance que le jugement vous parviendra avant l'accord définitif de la prise en charge de votre dossier par la commission.

Je vous suggère de vous faire assister par un avocat et pour cela faire une demande d'aide juridictionnelle qui au vu de votre situation financière sera prise pour le moins partiellement à défaut d'être prise totalement en charge financière par l'Etat.

Faites vite!

Salutations.